

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 7 novembre 2016

Présents : Mmes Marie-Édith Groison, Élisabeth Lê-Germain, Nicole Lefevre, Aude Noël, Sylvie Wattebled, Julie Pelletier, Odile Dalia

Ms. Daniel Christel, Jean Beauviche, Richard Drillien, Gilbert Benas, Éric Davanture, Blaise Noireau, Frédéric Bourne

Secrétaire de séance : Odile Dalia

Début de séance : 20h 00

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2016 : adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS :

1) Réalisation d'un emprunt pour la Médiathèque et travaux de voirie :

Un emprunt est demandé pour terminer les travaux et commencer d'autres travaux nécessaires en voirie. Le taux d'emprunt est actuellement très bas (1,18%).

délibération adoptée à l'unanimité

2) SYDESL: enfouissement du réseau télécom à Montbogre :

La délibération est supprimée, car il n'y aura pas d'éclairage public supplémentaire à installer à Montbogre.

3) Budget : décision modificative N°2 :

Pour le projet Semcoda, il faut acheter une partie du terrain constructible à M. Coiffu.

À la place, il récupère un peu de terrain de chaque côté de son jardin, mais non constructible. La Semcoda paye 17 000 € (achat et frais de notaire). Il s'agit d'une transaction sous couvert communal, car le terrain revient à la commune après le bail emphytéotique.

Délibération sur une question d'écriture :

délibération adoptée à l'unanimité

4) Demande de subvention complémentaire au titre du fonds de solidarité :

Une subvention supplémentaire pour les communes sinistrées lors des épisodes orageux est demandée auprès de l'État, pour compléter la subvention du Grand Chalon et l'autofinancement. Actuellement, il manque encore le décret à publier par l'État pour les inondations.

Délibération pour demander cette subvention à l'État :

délibération adoptée à l'unanimité

5) Demande de subvention complémentaire au titre du fonds d'aide aux communes sinistrées :

Même demande auprès du Grand Chalon :

délibération adoptée à l'unanimité

6) Coupe de bois : tarification des têtes de chênes :

Vente de 88 têtes de chênes à 10 € l'unité :

délibération adoptée à l'unanimité

7) Révision du loyer du logement communal T3 :

Il s'agit du logement en duplex à l'étage, à la place de l'ancienne mairie.

Le prix étant de 507 € hors charge pour 67 m², il est proposé une baisse du loyer à 440 € hors charge mensuel :

délibération adoptée à l'unanimité

8) Le Grand Chalon étend son territoire :

a) Modification des statuts

Les statuts doivent être modifiés pour intégrer 14 nouvelles communes, et certaines compétences facultatives deviennent obligatoires, et vice-versa :

délibération adoptée à l'unanimité

b) Modification de la composition du Conseil Communautaire :

Nouvelle répartition des sièges au Conseil Communautaire :

délibération adoptée à l'unanimité

c) PLUi : classement sonore des infrastructures routières :

Dans le PLUi, tout est repris comme par exemple les inondations, les bruits, les terrains constructibles ou non, etc.... Sur Saint-Désert, pour les voies N80 et D981, le classement sonore est classé 3 par le Grand Chalon.

délibération adoptée à l'unanimité

9) Association MédiaCave :

a) Approbation des statuts :

Il s'agit d'une association liée à un fonctionnement communal.

Art. 5 : le Maire et un élu sont représentés avec voix consultatives

Art. 7 : partenariat avec la commune

délibération adoptée à l'unanimité

b) Désignation d'un représentant de la municipalité au sein de l'association MédiaCave :

Mme Élisabeth Lê-Germain est élue à l'unanimité.

10) Médiathèque :

a) Tarifs d'adhésion à la médiathèque :

Pour l'année civile, le tarif d'adhésion est proposé à 8 € par personne pour les habitants de Saint-Désert, 4 € pour les personnes handicapées, au RSA ou demandeur d'emploi et gratuit pour ceux âgés de moins de 18 ans. Pour les gens extérieurs à la commune : 10 € et 5 € :

délibération adoptée à l'unanimité

b) Approbation du Règlement Intérieur :

délibération adoptée à l'unanimité

c) Convention participative Rosey/Bissev-sous-Cruchaud :

Nous avons 2 conventions différentes : une pour les livres, une pour les documents sonores. La commune siège est Saint-Désert; la commune paye à la Médiathèque 2 € par habitant. Les communes associées verseront à la Médiathèque de Saint-Désert une participation pour les deux conventions, de 1 € par habitant, par année civile :

délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

a) Le point sur les travaux de voirie : M. Lamure, missionné par la commune pour l'étude de voirie, est venu voir la rue de Tenange pour un aménagement de cette route, avec un chemin piétonnier, des places de dégagement, etc : projet envisagé pour 2017.
Projets pour d'autres voiries : route de Bassevelle ; arrêt du bus au Cimetière : étude à poursuivre ; une lettre sera faite à l'État pour réparation du chemin qui est en prolongement de la route de Chauchy, en direction de la rue des Pépins.

b) Information PLUi :

Une demande de modification du classement de certaines zones est possible, au niveau du PLUi porté par le Grand Chalon. Les demandeurs devront rédiger des courriers qui seront inclus dans le registre de doléances.

c) Avancée sur le projet Intermarché :

Le permis de construire est déposé. Une modification de la voirie accessible à la route est envisagée. Le dossier est à l'étude à la DRI.

d) Garantie des emprunts pour la Semcoda :

Une délibération sera prise avant la fin de l'année.

e) Compte-rendu du conseil d'école :

Toujours un problème d'acoustique dans la classe de maternelle.
Les parents d'élèves demandent une réunion sur les NAP.
La cour de la maternelle est refaite.
La commune a doté la directrice d'un ordinateur neuf.
Un réaménagement du temps des personnels a été mis en place.

f) Médiathèque : inauguration et bilan financier :

L'inauguration de la Médiathèque aura lieu le samedi 26/11/2016, de nombreuses activités sont prévues. Il a été obtenu 80% de subventions (Sénateur, Conseil Régional, Conseil Général).

g) Budget 2016:

Tout ce qui avait été prévu a été réalisé, sauf les trottoirs en haut de l'avenue de Bourgogne, travaux qui seront réalisés au début de 2017. Une bonne gestion a permis des économies importantes sur le prévisionnel.

h) Journée citoyenne :

Une commission s'est réunie le 17 novembre avec le Grand Chalon.
Pour cette journée citoyenne, qui aura lieu le 20 mai 2017, il faudra d'abord organiser une réunion d'information, et demander aux habitants de proposer des chantiers, comme par exemple sur le fleurissement, le désherbage, une mise en peinture ou autres idées.

i) Syndicat de l'Orbize :

On va vers une fusion des 3 syndicats, d'où un nouveau nom : Intersyndicale des 3 Rivières du Chalonnais.
Les réunions se feront au Grand Chalon.

Fin de séance à 23h 00